



**PRÉFET  
DU RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Le Préfet*

Lyon, le 10 juin 2021

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, vous avez transmis le 12 mai 2021, pour avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, votre courrier relatif à l'ajout de deux changements de destination, post enquête publique au PLU de votre commune de Le Breuil.

La sous-commission mandatée par la CDPENAF en charge de l'analyse des évolutions intermédiaires ou mineures des documents d'urbanisme qui s'est réunie le 2 juin 2021 a rendu un avis favorable sur votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de la CDPENAF  
La responsable de l'atelier connaissance,  
territoires durables & communication

Julie THEILLAY

Monsieur Charles de Rambuteau  
Maire de Le Breuil  
Le Bourg  
69620 LE BREUIL